

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

ENTRE

L'association HF Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse : 10 rue de Vauzelles – Village Sutter, 69001 Lyon

Siret : 521 753 889 00026

Représentée Chloé Begou, en sa qualité de présidente

ci-après dénommé HF AURA

D'une part

ET

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique Villeurbanne

46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187 et 3-1045188

Représenté par Stéphane FRIoux, en qualité de Président

ci-après dénommé l'ENM

D'autre part

Préambule

L'association HF est née en 2008 à Lyon suite à la parution du rapport Reine Prat qui met au jour l'étendue des inégalités femmes-hommes dans le secteur des arts et de la culture. Il existe aujourd'hui 9 collectifs régionaux réunis au sein du mouvement HF. L'un des objectifs de l'association HF Auvergne-Rhône-Alpes est de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'histoire des arts.

A ce titre, elle prend part chaque année à l'organisation des Journées du Matrimoine. Organisées en parallèle des Journées Européennes du Patrimoine, les Journées du Matrimoine visent à mettre en valeur l'héritage culturel légué par des femmes. Des événements sont organisés dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes (du 17 au 19 septembre pour l'édition 2021). La soirée d'ouverture a pour but de lancer ces journées, en proposant un temps fort par l'association HF AURA, en partenariat avec des structures culturelles et des artistes à destination du grand public.

HF AURA et l'ENM, s'associent pour organiser la soirée d'ouverture, dans la salle Antoine Duhamel, le jeudi 16 septembre 2021, dont les modalités d'organisation sont prévues dans la présente convention :

Article 1 : Objet

La soirée d'ouverture des journées du Matrimoine du jeudi 16 septembre 2021 se déroulera comme suit :

Déroulé :

•**18h30** : table ronde réunissant plusieurs actrices du monde de la musique (compositrices, musiciennes, étudiantes, enseignantes, productrices... animée par HF AURA

•**20h15/20h30** : concert de compositrices d'hier et d'aujourd'hui avec notamment des élèves de l'ENM

Lieu : salle Antoine Duhamel - 46 cours de la république à Villeurbanne (jauge : 160 places)

Modalité d'accès : entrée libre dans la limite des places disponibles sur réservation depuis le site internet de l'ENM ou par téléphone au 04 78 68 98 27 aux horaires d'ouverture de l'ENM

Article 2 : Engagement des parties

L'ENM s'engage à :

- Fournir la salle Antoine Duhamel en bon état de marche et à assurer le service général du lieu : accueil, billetterie (pour contrôle de la jauge) et service de sécurité (dont agent SSIAP).
- Prendre en charge l'accueil technique sur les temps de répétitions en journée et en soirée.
- Prendre en charge l'accueil du public dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
- Assurer les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel attaché à la salle.
- Promouvoir l'événement via ses outils de communication

HF AURA s'engage à :

- Prendre en charge les éventuelles embauches ou défraiements d'artistes ou intervenants sollicités pour la soirée.
- Déclarer les droits d'auteur (SACD, SACEM...)
- Promouvoir l'événement et intégrer le logo de l'ENM à ses documents de communication

Article 3 : Répétitions

L'accès à la salle Antoine Duhamel pour des temps de repérage est prévue le jour-même : jeudi 16 septembre 2021 à partir de 14h.

Article 4 : Responsabilités / Assurances

HF AURA demeure responsable de son matériel et est donc tenue d'assurer contre tous les risques les objets lui appartenant, appartenant à son personnel ou aux personnes agissant pour son compte. Le matériel qu'il utilisera, qu'il lui appartienne, qu'il soit loué ou qu'il lui ait été prêté, sera assuré par ses soins contre l'incendie, le vol ou tout autre dégât dont les éventuelles dégradations subies par le lieu du fait de son personnel, de son matériel ou de son dispositif.

L'ENM a la responsabilité de la manifestation se déroulant dans son équipement. A ce titre, elle déclare avoir souscrit les assurances suivantes nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des événements programmés dans ses locaux :

- Une police d'assurance responsabilité civile pour son personnel (AXA par l'intermédiaire d'ABG n°36900076635487)
- Une police d'assurance pour son bâtiment (GENRALI par l'intermédiaire d'ABG n°AH 129 886)
- Une police d'assurance pour son matériel technique et informatique (HISCOX par l'intermédiaire d'ABG n°RSH0163389)
- En outre, l'ENM est son propre assureur pour ce qu'il concerne les dégâts sur les instruments de musiques.

Dans le cas où un sinistre surviendrait pendant la durée de la manifestation, HF AURA s'engage à le signaler dès leur connaissance à l'ENM.

En outre, les deux partenaires déclarent avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer à un tiers du fait de personnes agissant pour leur compte.

Article 5 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 6 : prise d'effet et durée de la convention

La convention prend effet à sa signature, elle cessera de plein droit à l'issue de l'événement organisé à l'ENM Villeurbanne.

Article 7 : Contestations

Les litiges nés dans l'application de la présente convention et qui n'auraient pu être résolus par la voie amiable seront portés devant le Tribunal Administratif de LYON.

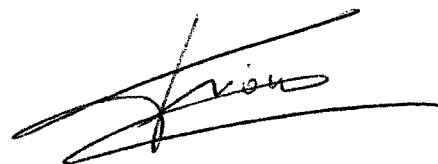
Fait à Villeurbanne en deux exemplaires, le 16/08/2021

Pour HF AURA

HF Auvergne-Rhône-Alpes
10 rue de Vauzelles
Village Sutter - 69001 Lyon
SIREN 521 753 889 - APE 9499 Z
auvergnerhonealpes@mouvement-hf.org

Chloé BEGOU, présidente

Pour l'ENM de Villeurbanne



Stéphane FRIOUX